

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR PIERRE COSTES,
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE**

Le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-9,

VU le procès verbal d'élection de la séance du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008 au cours de laquelle le Président a été élu,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 8 décembre 2009 portant extension et transferts de compétences,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Monsieur Philippe BONNECARRERE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Pierre COSTES, conseiller communautaire délégué, pour les champs de compétence ci-après définis :

- Propreté des espaces publics et de la voirie communautaire

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à Monsieur Pierre COSTES, à l'effet de signer, au nom du président et dans le respect des attributions confiées par le Conseil communautaire, tous courriers, conventions, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception des marchés publics.

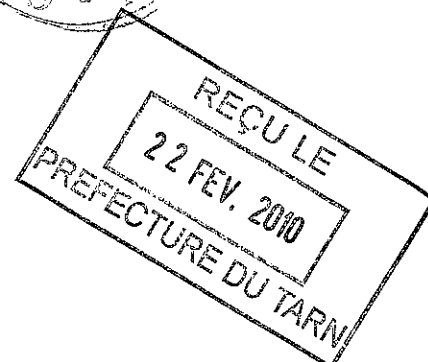
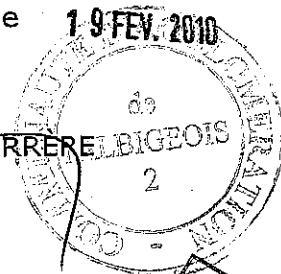
Article 3: exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry le

19 FEV. 2010


PHILIPPE BONNECARRERE



Notifié à l'intéressé le 2 - 2 - 2010

Signature de l'intéressé

